



EUROPE

Déclaration de Copenhague sur la politique sanitaire, 1994

(Il est proposé de soumettre la présente Déclaration de Copenhague au Comité permanent du Comité régional de l'Europe de l'OMS pour examen et établissement d'un projet de résolution qui sera présenté au Comité régional lors de sa quarante-cinquième session.)

Nous, ministres de la santé et délégations des États membres de la Région européenne de l'Organisation mondiale de la santé, réunis à Copenhague du 5 au 9 décembre 1994, intimement convaincus que nos sociétés se trouvent à la croisée des chemins, nous engageons à défendre la santé de nos populations en tant que valeur fondamentale de nos sociétés.

1. Les problèmes de santé en Europe

Les mesures visant à améliorer la santé doivent être reconnues comme un moyen de mesurer la conscience sociale d'un pays et une façon d'investir dans son capital humain.

Nous sommes préoccupés par le fait que l'opération menée en 1993/1994 pour surveiller les progrès accomplis vers la Santé pour tous montre que des inégalités considérables en matière de santé persistent entre les pays et entre les groupes de population dans presque tous les pays.

Nous sommes conscients des problèmes posés par la résurgence de maladies transmissibles dans certains pays et par des modes de vie malsains dans chaque pays de la Région, et nous soutenons les mesures proposées pour créer un environnement salubre et combattre les conséquences de l'accident de Tchernobyl, de l'exploitation du bassin de la mer d'Aral à des fins d'agriculture intensive et de l'utilisation de Semipalatinsk aux fins d'essais d'armes nucléaires, mesures qui sont énoncées dans la Déclaration d'Helsinki de juin 1994.

Les problèmes de santé croissants, avec l'augmentation du nombre de migrants, de réfugiés et de personnes déplacées qui se tournent désormais également vers des pays moins riches de la Région européenne, ne sont pas traités en vue de faire émerger des solutions durables. Les migrants, qui font partie intégrante de notre Région, doivent aussi, par conséquent, bénéficier de la mise en oeuvre de politiques de Santé pour tous visant à combattre les inégalités, à promouvoir la santé et à garantir l'accès à des soins de qualité. Ils doivent, en outre, être pris en compte dans la coopération inter-européenne qui s'est instaurée en matière de santé.

Dans certains pays, la santé est en crise en raison d'une détérioration des conditions indispensables à la santé et des contraintes économiques qui touchent les services de soins de santé.

2. Un idéal

Il nous incombe non pas seulement de réagir au changement, mais de créer celui-ci et de façonner notre avenir. A cet effet, nous devons :

- disposer d'une approche stratégique qui tienne la balance égale entre des buts à long terme et des possibilités de réalisation à court terme dans la société pluraliste d'aujourd'hui ;
- renforcer les valeurs de solidarité, d'équité et de droits de l'homme, tout en reconnaissant le droit des individus à la liberté de choix, à la participation et à la dignité ;
- renforcer le rôle de l'État dans la protection et la promotion de la santé tout en nous efforçant de sauvegarder l'accès à des soins de santé de qualité élevée, même lorsque les ressources nationales stagnent ou baissent.

Les 50 États membres de la Région devraient s'engager, individuellement et collectivement, à tout mettre en œuvre pour :

- appliquer la politique européenne de la Santé pour tous dans les pays, en veillant à ce que les politiques et les programmes sanitaires reposent véritablement sur ses principes et méthodes de prévention de la maladie ;
- promouvoir des modes de vie sains, un environnement salubre et des systèmes de soins de santé privilégiant la qualité, économiquement efficaces et accessibles ;
- élaborer des politiques et stratégies intersectorielles pour l'amélioration de la santé aux niveaux national, régional et local, en définissant clairement des buts axés sur des résultats en ce qui concerne l'état de santé, les facteurs de risque et les éléments qui déterminent la santé ;
- surveiller et évaluer les progrès accomplis vers ces buts, en créant ainsi une base scientifique pour un apprentissage permanent et une amélioration constante des politiques.

3. Solidarité avec les plus démunis

Nous souscrivons à la valeur fondamentale du mouvement de la Santé pour tous en orientant nos efforts vers les individus et les pays les plus démunis.

3.1 Aide préférentielle aux groupes vulnérables et à risques dans les pays

Les personnes âgées, les pauvres et les individus défavorisés sur le plan social ne sont pas en bonne santé, disposent de peu de moyens pour améliorer leur sort et n'ont guère d'influence sur les décisions de la société.

Aujourd'hui plus que jamais, notre développement social et sanitaire passe par des politiques et des programmes susceptibles d'améliorer la santé et la qualité de la vie de tous nos concitoyens.

En conséquence, nous nous engageons à :

- sensibiliser la population à la nécessité de politiques et programmes sanitaires qui s'attaquent aux inégalités en matière de santé entre groupes de la population ;
- assurer l'équité dans l'accès aux soins de santé et aux actions de promotion de la santé, en veillant à ce que les nouveaux systèmes de financement et de dispensation des soins ne portent pas atteinte à ce principe ;
- faire en sorte que, dans la mesure du possible, des informations soient disponibles sur les inégalités en matière de santé ;

- réaliser des études de l'impact sur la santé qu'ont les mesures des pouvoirs publics lorsque cela se justifie.

3.2 Aide aux pays d'Europe centrale et orientale et aux nouveaux États indépendants

Nous recommandons que les principes suivants soient adoptés et que les mesures indiquées ci-après soient prises pour améliorer les efforts actuellement accomplis.

- Dans les pays bénéficiant d'une aide, nous sommes convaincus qu'il est nécessaire d'élaborer des politiques nationales reposant sur les principes de la Santé pour tous et de mettre au point ensuite des programmes à moyen terme pour le développement sanitaire. L'OMS devrait aider les pays dans cette action.
- Pour les pays européens et les organismes internationaux d'aide et de financement qui souhaitent venir en aide aux pays susmentionnés en vue de leur développement, cette aide devrait être conforme aux mêmes principes. L'OMS et les autres organisations internationales peuvent offrir d'utiles conseils dans ce processus.
- Pour les États qui sont membres d'organisations intergouvernementales et de l'Union européenne, nous recommandons qu'ils soutiennent ces principes dans les organes directeurs de ces organisations.

3.3 Aide aux victimes de conflits armés

Nous sommes convaincus que tous les pays européens devraient accomplir des efforts plus importants pour aider les pays touchés par des conflits armés et soutenir leurs organisations – internationales et non gouvernementales – qui s'efforcent actuellement de fournir des secours en vue de protéger la santé des populations et d'améliorer leurs soins de santé.

4. Amélioration de la gestion du développement des soins de santé en vue d'un gain en matière de santé

L'attention devrait se porter davantage sur les améliorations qui peuvent être attendues de différents programmes de soins de santé et il faudrait s'efforcer en particulier de :

- renforcer les infrastructures, la gestion, la formation et la recherche relatives à la santé publique en vue de l'élaboration de politiques de la Santé pour tous et veiller à ce que les réformes des systèmes de santé soient orientées vers l'amélioration de la santé ;
- mettre en place des mécanismes efficaces d'action intersectorielle pour la santé, aux niveaux national, régional et local, selon les besoins ;
- renforcer les systèmes d'information, afin de déceler les problèmes de santé, de soutenir la mise en œuvre de stratégies pour l'amélioration de la santé, et de suivre et d'évaluer les mesures prises ;
- évaluer l'efficacité des mesures prises dans les domaines de la promotion de la santé et des soins de santé, et leurs effets sur l'égalité devant la santé, et étudier la possibilité de créer un centre européen d'analyse et de formation en matière de politique sanitaire ;
- veiller à ce que les nouveaux systèmes de financement et de dispensation des soins de santé engendrent un gain en matière de santé, une amélioration continue de la qualité et l'utilisation efficace des ressources, en accordant l'importance qu'elles méritent à la promotion de la santé, à la prévention de la maladie et à la réduction des cas d'incapacités.

5. Faciliter un dialogue pour la santé

Ceux qui mettent en œuvre les politiques sanitaires et ceux qui sont touchés par celles-ci doivent participer à un dialogue pour la santé à un stade précoce. Les pays devraient encourager leur participation au processus d'élaboration, de mise en œuvre, de surveillance et d'évaluation de la politique sanitaire. Ce faisant, les pays devraient en particulier :

- mobiliser des parlementaires, des citoyens et d'autres partenaires de l'élaboration de la politique pour la promotion et la protection de la santé ;
- établir de nouvelles alliances avec des groupes sociaux s'intéressant au développement sanitaire.

6. Une nouvelle alliance internationale de partenaires pour la santé

Notant avec satisfaction la collaboration plus intense entre organisations internationales et la Communauté européenne, nous sommes convaincus que tous les gouvernements européens pourraient prendre les mesures suivantes pour faciliter cette évolution :

- favoriser une coopération plus étroite et plus efficace entre organisations internationales et la Communauté européenne pour l'amélioration de la santé, de façon à tirer parti de leurs atouts respectifs et de leurs complémentarités ;
- promouvoir et soutenir la philosophie de la Santé pour tous dans la collaboration avec des organisations intergouvernementales, non gouvernementales et d'intégration et dans le cadre d'accords bilatéraux ;
- utiliser des cadres nationaux inspirés de la Santé pour tous dans les pays d'Europe centrale et orientale et les nouveaux États indépendants pour guider les investisseurs et donateurs internationaux vers les domaines et les préoccupations prioritaires ;
- développer encore la coopération entre les pays pour améliorer les méthodes d'élaboration, de surveillance, d'évaluation et de gestion de la politique sanitaire et les activités de formation et de recherche connexes ;
- étudier la possibilité de créer un réseau de bases de données sanitaires comprenant celles du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, de la Commission européenne et de l'Organisation de coopération et de développement économiques, ainsi que des bases de données des pays ;
- promouvoir et faciliter le partage de compétences techniques et d'expériences, afin de renforcer les aptitudes à la résolution des problèmes dans les pays, et soutenir le renforcement des compétences au niveau international ;
- étudier la possibilité de créer un réseau européen de parlementaires pour la santé.

7. Pour une santé meilleure au 21^e siècle

Alors que nous nous efforçons de développer nos économies, les pays de toutes les parties de la Région sont en mesure de progresser vers la Santé pour tous en mettant la santé en bonne place parmi les préoccupations politiques.

En adoptant la Déclaration de Copenhague, nous nous engageons à redoubler d'efforts pour relever les défis de la politique sanitaire, tirer les enseignements des expériences des différents pays et agir ensemble pour que les peuples d'Europe soient en meilleure santé au 21^e siècle.